

FFE Fédération
Française
des Échecs

Note d'orientation 2026

Comité directeur 21/03/2026

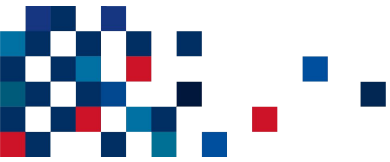
Fédération Française des Échecs

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Fondée en 1921, fédération centenaire

Déléataire du Ministère des Sports

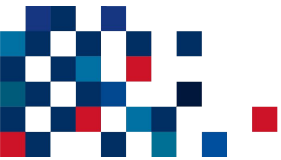
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français



Campagne ANS / PSF 2026 – Points clés pour le CoDir de la FF Échecs

La note de service ANS 2026 relative aux Projets Sportifs Fédéraux (PSF) fixe le cadre dans lequel la FFEchecs devra organiser sa campagne 2026, rédiger sa note de cadrage, instruire les dossiers et répartir les crédits. L'enjeu pour la fédération n'est pas seulement administratif : il s'agit de sécuriser la conformité du dispositif, de préserver l'enveloppe attribuée, et d'orienter les crédits vers des actions cohérentes avec la stratégie fédérale et les priorités nationales.

- Pour le comité directeur, trois messages ressortent :
- la campagne 2026 est plus encadrée sur le plan **éthique, déontologique et procédural** ;
- l'ANS renforce certaines priorités politiques et indicateurs de suivi ;
- la FF Échecs devra arbitrer clairement entre **ce qui est imposé par l'ANS** et **ce qu'elle souhaite elle-même retenir dans sa doctrine fédérale**



| Ce que l'ANS attend en 2026

a) Une gouvernance fédérale plus formalisée

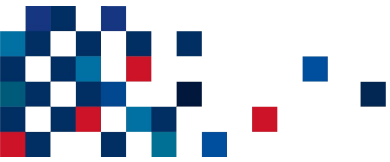
- La fédération doit valider les modalités d'organisation et d'évaluation de la campagne 2026 ainsi que la composition et le fonctionnement de la commission d'instruction

b) Une exigence renforcée sur l'éthique et le contrat d'engagement républicain

- Aucune subvention ne peut être attribuée à une association qui n'a pas souscrit au contrat d'engagement républicain. Tout manquement à ce contrat peut conduire au retrait de la subvention. En parallèle, les dirigeants concernés doivent mettre à jour leur déclaration de conflits d'intérêts avant l'organisation des commissions d'instruction.

c) Une note de cadrage fédérale obligatoire et cohérente avec la stratégie nationale

- Chaque fédération doit rédiger sa propre note de cadrage, cohérente avec sa stratégie nationale, ses engagements de délégation et les priorités nationales et territoriales.



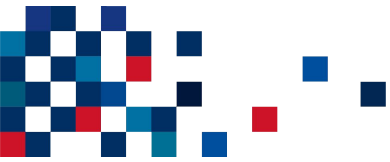
Les priorités politiques que la FF Échecs doit intégrer en 2026

a) Féminisation

- Pour les fédérations dont le taux de féminisation des licences ne tend pas vers 50 %, l'ANS demande de privilégier des actions destinées à augmenter le nombre de pratiquantes et de flécher **au moins 20 % des crédits** sur le public féminin. Ce point est particulièrement important pour la FF Échecs compte tenu de la sociologie habituelle de la discipline.

b) Inclusion / handicap / parasport

- L'ANS attend le développement d'actions en faveur de la pratique parasportive et des personnes éloignées de la pratique. Les clubs financés au titre du parasport doivent recenser leur offre dans le Handiguide des Sports avant le 31 décembre 2026. Les clubs sont aussi invités à entrer dans le programme "Club inclusif ».



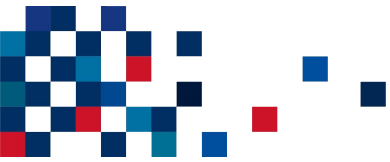
Les priorités politiques que la FF Échecs doit intégrer en 2026

c) Publics éloignés de la pratique

- L'ANS met l'accent sur les QPV, zones rurales / territoires carencés, publics précaires, jeunes éloignés, publics sous main de justice, projets intergénérationnels ou partagés. Pour la FF Échecs, ce champ est potentiellement très pertinent, notamment via les clubs de proximité, les actions sociales, les quartiers prioritaires, les établissements spécialisés ou les actions intergénérationnelles.

d) Sport-santé

- Le sport-santé est identifié comme une priorité nationale, au-delà de la seule pratique compétitive. Pour les échecs, la transposition devra être prudente et sérieuse, en évitant les formulations fragiles sur le plan médico-réglementaire ; elle suppose probablement de viser des actions de bien-être, de prévention de la sédentarité, de lien social ou de stimulation cognitive, plutôt que des promesses sanitaires mal étayées. La proposition interne mentionne d'ailleurs des partenariats MSS / CPTS et des encadrements formés, ce qui peut être intéressant.



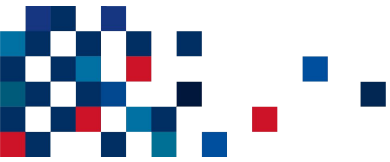
Les priorités politiques que la FF Échecs doit intégrer en 2026

e) Transition écologique

- L'ANS maintient une priorité relative à l'atténuation des impacts environnementaux et à l'adaptation au changement climatique. Même si la note interne suggère que cela "ne nous concerne pas je pense", il serait plus prudent, pour la FFEchecs, de ne pas écarter ce thème trop vite : il peut concerner l'organisation sobre des compétitions, les mobilités, la mutualisation du matériel, les formats hybrides ou les chartes événementielles.

f) Lutte contre les violences et les discriminations

- La note ANS insiste explicitement sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations dans le sport. Ce thème paraît donc devoir figurer dans la doctrine FF Échecs, non comme option marginale, mais comme axe pleinement recevable, voire attendu.



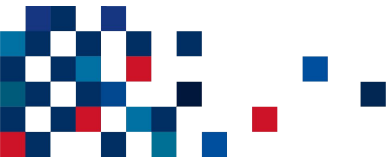
Les critères d'évaluation ANS 2026 : Attention majeure pour la FF Échecs

L'ANS indique que, pour 2026, l'évaluation portera **exclusivement sur trois priorités** :

- le développement du parasport ;
- le renforcement du sport féminin ;
- la part des crédits effectivement attribuée aux clubs.

C'est probablement le point stratégique principal pour le comité directeur. En pratique, cela signifie que, même si la FF Échecs peut conserver une palette d'actions plus large, elle a intérêt à construire sa campagne de sorte que ces trois dimensions ressortent clairement :

- davantage de crédits clubs ;
- un fléchage visible vers les actions féminines ;
- un axe handicap / inclusion réellement structuré et objectivable.



Points pratiques et sécurisation administrative

a) Compte rendu financier : nouvelle condition d'éligibilité

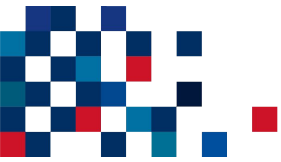
- Grande nouveauté 2026 : les porteurs ayant bénéficié du dispositif en 2024 doivent avoir transmis leur compte rendu financier exclusivement via Le Compte Asso pour être éligibles. Les bénéficiaires 2025 ont jusqu'au 30 juin 2026 pour transmettre leur CRF. Cette règle devra être très clairement rappelée dans la communication fédérale pour éviter des rejets automatiques.

b) Interdiction des doublons

- Une même action ne peut pas être déposée sur plusieurs dispositifs de l'Agence ni auprès de plusieurs fédérations. C'est conforme à la proposition de consigne interne, qui reprend bien cette règle.

c) Vigilance cyber et comptes OSIRIS

- L'ANS attire l'attention sur la cybersécurité et la maîtrise des comptes OSIRIS. Pour la FFEchecs, cela suppose un nettoyage des habilitations et une gouvernance claire des accès.



| Point particulier

L'ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

- Cet axe finance uniquement les actions de détection, de perfectionnement, de formation et les compétitions ayant pour objectif d'amener le(s) bénéficiaire(s) vers un projet de haut-niveau afin d'assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales et maintenir durablement la France dans le rang des meilleures nations mondiales.

Le montant des actions financées ne pourra pas dépasser **15% du montant total** de l'enveloppe « Projets Sportifs Fédéraux » qui est notifiée à chaque fédération éligible. La répartition des actions proposées sera validée par une commission interne à l'Agence composée de collaborateurs issus du pôle développement des pratiques et du pôle haute performance.



FFE Fédération
Française
des Échecs